



## Le virus HTLV-1

### HTLV – 1 Virus

#### Qu'est-ce que le HTLV-1?

Le virus T-lymphotrope 1 humain (HTLV-1) est un rétrovirus qui infecte les globules blancs du sang des êtres humains. Il peut provoquer une maladie du système nerveux et la leucémie.

#### Est-ce une nouvelle maladie?

Non. Elle a été décrite pour la première fois en 1980 et a été identifiée partout dans le monde.

Le HTLV-1 est plus courant au Japon et dans d'autres pays du Pacifique occidental, aux Caraïbes, en Afrique occidentale et en Amérique du Sud. On compte de 10 à 20 millions de personnes infectées dans le monde. Il est rare au Canada, mais on a décelé des cas en Colombie-Britannique et au Nunavut.

#### Comment puis-je savoir si j'ai contracté le HTLV-1?

La plupart des personnes qui ont contracté ce virus ne manifestent pas de symptômes et ne développent aucun problème de santé.

Environ une personne infectée par le HTLV-1 sur 20 finit par contracter une maladie associée au HTLV-1 au cours de sa vie. Mais la maladie ne se déclare habituellement que plusieurs décennies après l'infection.

Les personnes qui tombent malades peuvent développer une forme rare de cancer du sang appelée la leucémie ou le lymphome de cellules T de l'adulte, ou ont une inflammation de la moelle épinière qui

entraîne une faiblesse des jambes, des maux de dos, l'incontinence ou la constipation.

Pour confirmer que vous avez contracté le HTLV-1, votre fournisseur de soins de santé peut vous faire subir des analyses sanguines.

#### Comment le virus se propage-t-il?

Le virus HTLV-1 se propage d'une personne infectée à une autre comme suit :

- En partageant des aiguilles, des seringues ou tout autre accessoire utilisé pour injecter de la drogue
- Par voie sexuelle. Les données montrent que le virus se transmet plus facilement des hommes aux femmes que des femmes aux hommes. Le virus est plus fréquent chez les personnes âgées de 40 ans ou plus
- En donnant naissance ou en allaitant. Environ un quart des mères infectées par le HTLV-1 peuvent transmettre le virus à leur bébé à la naissance ou par l'allaitement, en particulier si elles allaitent pendant une période de six mois ou plus

#### Puis-je allaiter si j'ai contracté le HTLV-1?

Si vous êtes infectée par le HTLV-1, vous ne devriez pas allaiter. Autrement, l'allaitement est fortement recommandé. Pour plus de renseignements sur l'allaitement, consultez [HealthLinkBC File n° 70 L'allaitement maternel](#).

#### Comment puis-je me protéger contre une infection par le HTLV-1?

Vous pouvez vous protéger contre une infection par le HTLV-1 en adoptant les précautions suivantes :

- Ne partagez jamais d'aiguilles, de seringues ou d'autres accessoires utilisés pour injecter de la drogue.
- Utilisez un condom chaque fois que vous avez un rapport sexuel vaginal, anal ou bucco-génital

Le HTLV-1 ne se propage pas par des contacts ordinaires de tous les jours à la maison, comme les baisers, l'utilisation des toilettes ou la préparation des repas. Pour qu'il se propage, il faut un contact direct de sang à sang ou un rapport sexuel non protégé.

### **Existe-t-il un traitement contre l'infection par le HTLV-1?**

Il n'existe pas de traitement à l'heure actuelle qui permette d'éliminer le virus une fois infecté. Cependant, seulement 5 % des personnes qui ont été infectées développeront une maladie par la suite. Des traitements sont possibles pour les personnes qui tomberont malades par exemple, de la leucémie à lymphocytes T de l'adulte.

### **Puis-je contracter le HTLV-1 lors d'une transfusion sanguine?**

La Société canadienne du sang (anciennement la Croix Rouge canadienne) effectue un dépistage du HTLV-1 de tous les dons sanguins depuis avril 1990 et la transmission du HTLV-1 lors de transfusions sanguines a été pratiquement éliminée au Canada.

### **Devrais-je passer des tests?**

Non, à moins d'avoir une maladie associée au HTLV-1 pour laquelle vous devriez passer un test de dépistage selon votre fournisseur de soins de santé, ou que vous soyez entré en contact avec un cas connu.



**BC Centre for Disease Control**  
An agency of the Provincial Health Services Authority

---

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles) ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.